

Société | Bordeaux : des mesures concrètes pour aider les femmes victimes de violences conjugales



En juillet 2019, le Conseil municipal de Bordeaux a adopté un plan de lutte contre les violences faites aux femmes comprenant 10 mesures. Le lundi 24 février 2020, l'une d'elles, qui prévoit la mise à l'abri de ces victimes, s'est concrétisée par la signature d'une convention entre Nicolas Florian, l'APAFED (Association Pour l'Accueil des Femmes En Difficulté) et les bailleurs sociaux Aquitanis et Domofrance. Le contrat prévoit deux mesures : l'ouverture de 10 places d'hébergement d'urgence ainsi qu'un accueil de jour au sein de la ville.

L'année 2019 s'est terminée sur un bien triste constat : 149 femmes, en France, ont été tuées par leur compagnon ou leur ex compagnon. « Ces violences s'inscrivent dans un continuum qui est celui des inégalités entre les femmes et les hommes » explique Marik Fetouh, adjoint chargé de l'égalité à Bordeaux. C'est pourquoi en 2017, la Ville de Bordeaux a voté un plan de lutte contre les discriminations. Cette démarche a permis à cette dernière d'être labélisée par l'AFNOR (Association française de normalisation), en 2019, pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. En fin d'année 2019, la Ville de Bordeaux a également créé un réseau d'accès aux droits et au soutien de victimes de discriminations et de violences (réseau ELUCID), qui réunit tous les partenaires de la Ville : le Barreau de Bordeaux, la Direction départementale de la Police nationale, le Défenseur des droits, l'Université de Bordeaux, l'École nationale de la magistrature, le Conseil départemental d'accès au droit et les associations concernées.

La municipalité semble vouloir continuer sur cette lancée pour 2020. Un plan de lutte contre les violences faites aux femmes a également été adopté en 2019 et a été élaboré avec les associations membres d'une commission extra-municipale pour les droits des femmes à laquelle siège l'APAFED (Association Pour l'Accueil des Femmes En Difficulté). Ce plan d'action a été doté de 160 000 euros spécifiquement dédiés à la lutte contre les violences que subissent chaque jour de nombreuses femmes. Dans ce cadre, l'APAFED a proposé un projet à deux niveaux qui s'est concrétisé ce lundi 24 février 2020.

Ouverture de 10 places d'hébergement d'urgence et d'un accueil de jour

La Ville de Bordeaux a signé une convention avec deux bailleurs sociaux (Aquitanis et Domofrance) qui prévoit les

créations d'un hébergement d'urgence de 10 places et d'un accueil de jour, gérés par l'APAFED, grâce à une subvention de 48 000 euros par an. Caroline Chau, présidente actuelle de l'APAFED, explique que les actions de cette association s'articulent autour de deux dispositifs : l'hébergement et l'accompagnement. « Vous nous avez octroyé 6 appartements d'urgence pour 11 femmes et enfants, dit-elle en s'adressant au Maire de Bordeaux, portant ainsi notre capacité d'hébergement à 95 places. Maintenant, l'ouverture de ce lieu de proximité à Bordeaux permettra aux personnes hébergées en appartement d'accéder plus facilement à notre service d'accompagnement. Ce sera un lieu où les femmes pourront se retrouver entre elles, dans l'échange et la convivialité, pour rompre l'isolement. »

« Aller plus loin que ce que nous impose la loi »

Nicolas Florian, Maire de Bordeaux, attribue les mérites de cette démarche politico-sociale à Marik Fetouh, adjoint chargé de l'égalité à Bordeaux. « Il est celui qui a éveillé en nous cette question des discriminations. Si aujourd'hui la municipalité est capable de mettre en œuvre certaines actions c'est grâce à cette politique d'éveil qui a été menée. Cet éveil des consciences s'est vite traduit par des initiatives comme la politique de prévention dans notre espace public par exemple. Aujourd'hui, avec cette signature, la Ville s'inscrit dans un autre volet qui est celui de la politique de prise en charge » confie Nicolas Florian.

La précarité et l'isolement sont aussi des problématiques récurrentes que rencontrent les femmes victimes de violences. La Maire de Bordeaux met un point d'honneur à rappeler que beaucoup de conjoints exercent des pressions économiques sur les femmes. Avec la signature de cette convention avec l'APAFED et les bailleurs sociaux, le dispositif a été lancé et Aquitanis et Domofrance promettent une réactivité à la hauteur de la gravité de certaines situations. « Il faut sûrement en faire plus sur ces questions, continue Nicolas Florian, mais nous voulons continuer sur cette dynamique avec d'ailleurs la considération d'une nouvelle question : est-ce la seule solution que d'isoler la femme en danger à l'extérieur du foyer ? On peut aussi se poser la question d'extraire le mari violent... »

Lucile Bonnin

Crédit Photo : LB/ Aqui.fr
Publié sur aqui.fr le 25/02/2020
[Url de cet article](#)